

KART EN EQUIPE ST DENIS

puis repas pris en commun

JEUDI 8 DECEMBRE 2022

Le maximum de participants peut être fixé à 48 (16 équipes de 3 personnes). Minimum de 32 personnes. Formule challenge "Grand Prix". Elle est bâtie sur 40 minutes de karting par personne sous la forme d'une course par équipe.

Il y aura donc 16 karts circulant en simultané.

Possibilité également de faire 16 équipes de 2, Essai 10 mn chacun et course d'1h00 au lieu de 1h30 participant : nombre pair.

Le challenge s'opérera en nocturne à partir de 19h00 et se terminera par la remise des prix aux 3 meilleures équipes vers 21h00-21h30.

L'âge minimum pour la pratique **est de 16 ans révolus**.

Le circuit sera privatisé pour l'événement.

Voici pour mémo ce que donnerait l'emploi du temps de la soirée :

19h00: Accueil des participants

19h15 : Briefing

19h30: Départ des essais libres de 10 min

20h : Composition des équipes (selon tirage au sort ou selon les chronos des essais libres).

20h15: Début de la course d'1h30

21h30 : Fin de la course et remise des récompenses aux trois premières équipes.

Niveau Sportif	Bonne condition physique + de 16 ans
Départ	Départ à 19 h Saint Denis – Circuit de la Jamaïque
Arrivée	Environ 21h30
Nombre maxi	32
Infos	Assurance matos comprise. Équipement complet fourni -Basket et pantalon obligatoire
Matos	Kart fourni

INSCRIPTIONS

Nom/Prénom

Service ou Organisme Téléphone portable :

	Coût unitaire	Nombre	TOTAL
Adultes ASMA et ayants droits	37 €	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>
Adultes hors ASMA	75 €	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>
MONTANT DU RÈGLEMENT			<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>

Chèque de règlement à établir à l'ordre de l'ASMA 974 à envoyer à DAAF Christophe Rochon ASMA – 1, chemin de l'IRAT – 97 410 ST PIERRE :

↳ **Christophe Rochon** – 0262 33 36 32 – Mail : christophe.rochon@agriculture.gouv.fr

Votre réservation ne sera confirmée que lorsque votre chèque sera réceptionné